

N°	1	3	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>Délégation de signature au président de l'Institution pour des montants inférieurs à 4000€HT</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>21 décembre 2007 (2<sup>ème</sup> convocation suite à l'annulation du CA du 21/12/07 faute de quorum)</p> <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice      14</p> <p>Présents            5</p> <p>Votants              5</p>	<p>L'an deux mil huit</p> <p>Le vendredi 18 janvier à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.</p> <p><i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 21 décembre 2007, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Etaient présents ce jour : MM. DUHAMEL, GARRAUD, MAQUET, PECQUERY, SENEAL.</p> <p>Absents excusés : MM. ARCILLON, AUBRY, BIGNON, COET, JUMEL, LACHEREZ, LOIN, LOTTIN, MAUGEZ.</p> <p><b><u>- Délégation de signature pour des montants inférieurs à 4 000 € HT</u></b></p> <p>M. SENEAL propose aux membres du Conseil de laisser le choix et de confier la responsabilité de signer toutes les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT au Président de l'Institution. Au-delà de cette somme, l'avis de la commission d'appel d'offres serait requis.</p> <p><i>A l'unanimité de ses membres, le Conseil accepte la proposition de M. SENEAL, de déléguer au Président de l'Institution, la responsabilité des dépenses d'un montant inférieur à 4 000 € HT.</i></p>
---	--

**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'Institution,**

**Francis SENEAL**